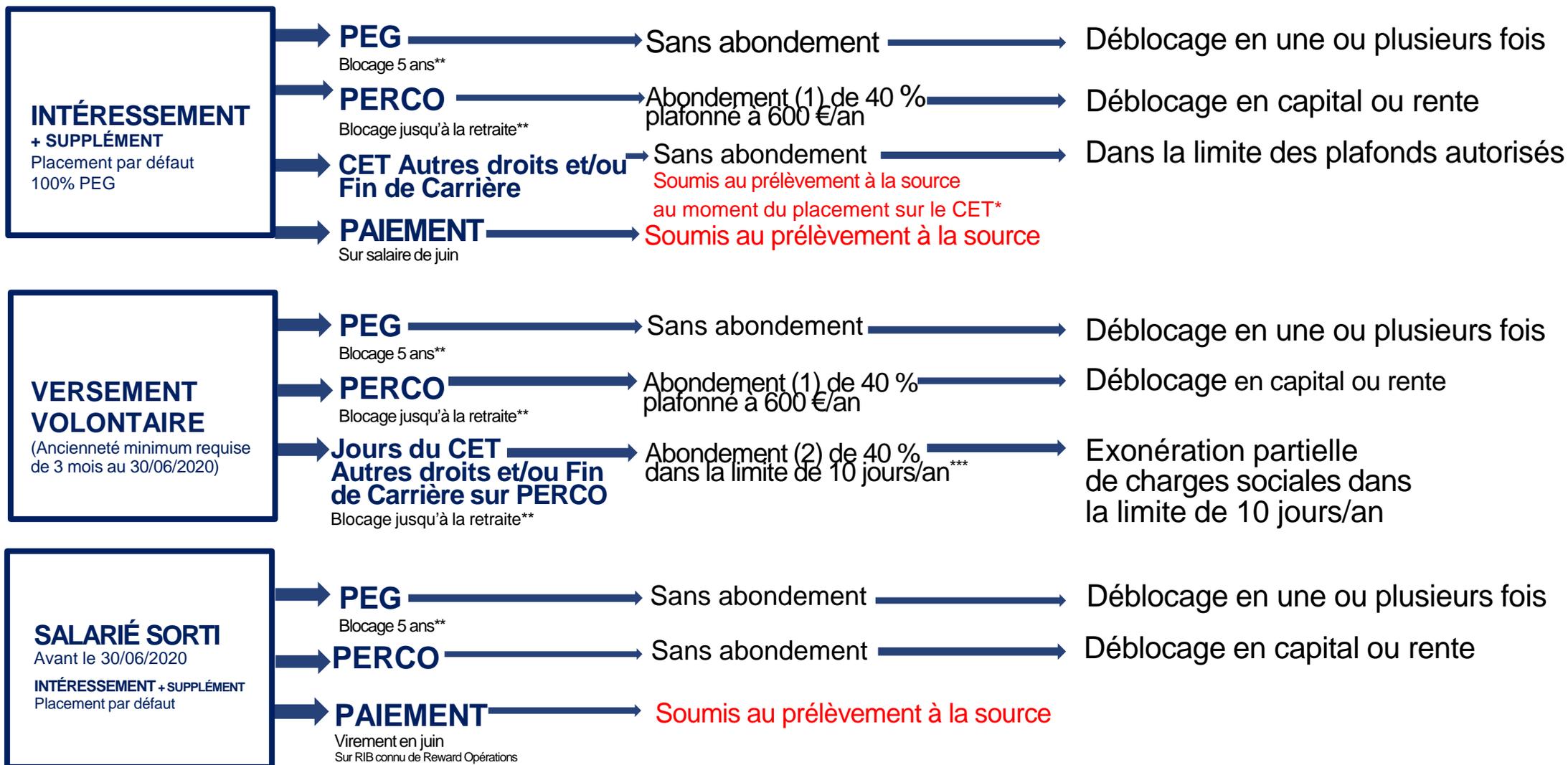


ÉPARGNE SALARIALE 2020



* Montant déduit du net imposable soumis au prélèvement à la source lors de la prise ou du paiement de jours de CET

(1) Abondement de 40 %, plafonné à 600€/an pour le placement de l'Intéressement, la Participation et le Versement Volontaire Monétaire

(2) Abondement de 40 % pour le placement de jours de CET, dans la limite de 10 jours/an***